

Évolution d

Chiffres par département et principales villes auvergn

Population municipale 2018
(et 2013)

Taux de var
brut de 2013

PUY-DE-DÔME

659 048
(640 999)

Clermont-Ferrand	146 734	+3,73%
Cournon-d'Auvergne	20 157	+4,51%
Riom	19 011	+1,80%
Chamalières	17 210	-2,95%
Issoire	15 214	+6,50%
Pont-du-Château	11 802	+12,23%
Thiers	11 778	+4,16%
Beaumont	10 793	-1,22%
Aubière	10 745	+10,58%
Gerzat	10 315	-0,86%
Cébazat	8 727	+16,81%
Lempdes	8 543	+2,83%
Romagnat	7 793	-2,55%
Ambert	6 634	-2,93%
Ceyrat	6 390	+8,18%
Lezoux	6 224	+8,68%
Châtel-Guyon	6 195	+1,04%
Le Cendre	5 489	+10,33%
Vic-le-Comte	5 191	+5,21%
Billom	4 754	-0,38%
Volvic	4 555	+2,94%
Royat	4 505	-3,90%
Aulnat	4 073	+1,24%
Courpière	4 034	-6,66%
Les Martres-de-Veyre	3 985	+1,27%
Mozac	3 877	+1,57%
Blanzat	3 736	-0,32%
Saint-Éloy-les-Mines	3 651	-0,03%
Saint-Genès-Champanelle	3 641	+9,67%
Veyre-Monton	3 566	+3,69%

Source : journal La Montagne
Edition Clermont Limagne
Le 04 janvier 2021

Le judo-club vicomtois a su s'adapter

Lors de l'assemblée générale de décembre, le président Yannick Do a présenté le rapport moral de la saison 2019-2020, où le club comptait 316 licenciés. Une année record malgré une saison écourtée en raison des mesures sanitaires. Le maire, Antoine Desforges, a annoncé que le projet de création d'un hall d'entrée et d'un espace de stockage avait bien avancé. Le trésorier a présenté le bilan financier 2019-2020, le club est légèrement déficitaire en raison des dépenses liées aux mesures sanitaires.

Le professeur Antoine Chevant a présenté le bilan sportif sur une saison qui s'est terminée mi-mars. À noter que tous les adhérents ont pu participer à la remise de ceinture en plein air début juillet. Pour terminer, l'élection du comité directeur a eu lieu, les dirigeants ont été reconduits dans leurs fonctions.

274 licenciés

Pour la saison 2020-2021, le club enregistre 274 licenciés, une saison encore placée sous la coupe des mesures restrictives. Toutefois, le club a bien su s'adapter et il a proposé des cours en ligne.



RETOUR. Les enfants ont retrouvé le dojo, une joie pour tous en ces temps de restriction.

Après le deuxième confinement, les cours ont repris en extérieur pour tous. Ils ont continué en extérieur pour les majeurs et en intérieur pour les mineurs depuis le 15 décembre.

Depuis ce lundi, les sportifs mineurs continuent une activité en intérieur. L'accès au dojo est interdit pour les sportifs majeurs, l'activité extérieure pour adultes continue. En raison du couvre-feu et des annonces du gouvernement, les cours de jujitsu ados et adultes, taïso, self-défense et taïso seniors en intérieur sont

suspendus.

Pour les enfants de 4-18 ans, afin de respecter le couvre-feu, les cours reprennent aux horaires habituels et se termineront cinq minutes avant pour permettre une meilleure circulation, sauf le cours de judo 13-18 ans du mercredi, qui aura lieu de 18 h 15 à 19 h 30 au lieu de 18 h 45 à 20 h 30. Comme lors du premier déconfinement, un flacon de gel hydro alcoolique sera offert à chaque licencié pour le retour au dojo.

Concernant la pratique pour les adultes, le rendez-vous est fixé sur le parking du

dojo. Pour le taïso seniors les séances extérieures auront lieu le mercredi, de 10 h 30 à 11 h 30 ; pour le judo, jujitsu, taiso et self-défense, les séances auront lieu le jeudi, de 18 h 30 à 19 h 30, et le samedi, de 10 h 30 à 12 heures.

Pour ceux qui ne souhaitent pas participer aux séances extérieures, les séances de sport à la maison sont toujours en ligne. ■

➔ **Pratique.** Toutes les informations sur le site www.judoclubvicomtois.com ou sur le compte facebook du club.

**Source : journal La Montagne
Edition Clermont Limagne
Le 08 janvier 2021**

■ À NOTER

VIC-LE-COMTE. Service de téléassistance. Le Conseil départemental a mis en place un service de téléassistance afin de proposer un outil adapté au maintien à domicile des plus de 65 ans. Le CCAS de Vic-le-Comte s'associe à ce dispositif depuis plusieurs années en prenant en charge une partie de la mensualité suivant le revenu de chacun et dans la limite de 9 € par mois (ce qui permet la gratuité pour les personnes ayant de faibles ressources). Ce dispositif permet aux personnes âgées d'appeler directement les secours (en cas de chute, malaise...) mais aussi aux proches de savoir qu'une assistance sera portée rapidement en cas de problème. Le transmetteur portatif est relié 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 directement aux sapeurs-pompiers et médecins du Samu en cas d'urgence médicale. Pour souscrire au service, remplir le dossier de demande à retirer en mairie ou disponible en ligne. Plaquette explicative sur www.vic-le-comte.fr ou sur www.puy-de-dome.fr ■

Source : journal **La Montagne**
Edition Clermont Limagne
Le 12 janvier 2021